

VADIER

A SES COLLÈGUES.

Il est des inculpations qu'on doit mépriser, mais il en est qu'un homme public et irréprochable est dans la nécessité de détruire.

Je vais le faire sans récrimination et sans aigreur, avec le calme de l'innocence et le pinceau de la vérité.

On m'impute d'abord d'avoir répandu dans la société des Jacobins des germes de division ; d'y avoir parlé et de *marais* et de *montagne* ; d'y avoir exaspéré les esprits par des déclamations exaltées.

Personne plus que moi n'est ennemi de la discorde ; j'ai toujours respecté la liberté des opinions ; je n'ai jamais jugé celles de mes collègues, ni attaqué leurs intentions ; j'estime la vertu et déteste le crime de quelque côté qu'ils se placent.

J'entends par *montagne* tous les citoyens amis de la liberté et de l'égalité, et par *marais* ceux qui détestent l'une ou l'autre.

Tout ceci est au sens figuré, et on sait que cette heureuse allégorie a favorisé l'énergie révolutionnaire.

L'image du *rocher, qui se détache, ou de la montagne qui se déroule*, est une métaphore dont voici le sens :

J'ai voulu parler de ce noble enthousiasme, qui, dans les trois assemblées, et dans les circonstances critiques, a souvent sauvé la patrie, par le secours des appels nominaux, qui ont éclairé l'opinion publique, et fait céder l'erreur à la vérité.

Le mot de *ralliement* entre patriotes ne peut donc s'entendre que de l'union des coeurs, des opinions, des principes et des talens pour le triomphe de la liberté. Cela est si vrai, que dans le même discours j'ai dit que la convention, les jacobins, et tous les patriotes de la république ne faisoient qu'un pour combattre la tyrannie. Voilà ce que j'appelle la *montagne.*

Les rois coalisés ont donné le nom de *Jacobinisme* à la révolution française. Pourquoi donc le nom de patriote ne seroit-il pas synonime avec celui de Jacobin ?

DEUXIEME IMPUTATION.

On m'impute d'avoir lâchement retracté le discours véhément que je prononçai contre le tyran dans l'assemblée constituante ; d'avoir dit le lendemain *j'adorois le royalisme*, et enfin de m'être vendu à la cour.

On cite le témoignage respectable de Marat, et on

choisit, pour mieux m'accabler, le jour du triomphe de ce martyr de la liberté.

Marat pouvoit être trompé, et il le fut à mon égard ; il me l'a avoué lui-même J'ajoute qu'il en a été d'autant plus fâché, que la note infidelle qui lui fut transmise avoit été déja ramassée par tous les folliculaires gagés par la cour, notamment par l'abbé Royou, Mallet Dupan, Durosoy, etc.

Tout ce qu'il y a de vrai là dessus, le voici : Dandré, le chef des réviseurs fut si irrité de mon discours, qu'en vociférant le lendemain contre les factieux, les désorganisateurs, les républicains qu'il confondoit dans la même classe, il dit, en indiquant assez clairement ma motion, qu'elle étoit digne d'un brevet de petites maisons.

Tous les regards étant tournés sur moi, une explication me parut nécessaire.

Je dis qu'ayant combattu le projet de loi, j'y obéirois avec le même courage, dès que la majorité l'avoit accueilli.

Marat a prétendu que je devois protester contre ; je ne saurois souscrire à cette opinion.

Je n'avois pas la prescience des événemens. Si on pouvoit faire un crime à quelqu'un de n'avoir pas alors chéri ou deviné la république, la presque totalité de la nation en seroit coupable, et l'assemblée législative elle-même.

J'ajoute que si je me fusse vendu à la cour, elle eût bien mal employé son argent, car j'ai voté la mort du tyran ; j'ai voté en faveur de Marat, et toujours avec la montagne dans les deux assemblées.

Je n'ai cessé de combattre depuis 5 ans de nuit et

de jour les aristocrates, les dominateurs et les traîtres.

J'ai toujours été rectiligne dans le chemin de la liberté, je lui ai sacrifié mes veilles, ma santé, mon repos, mes enfans, ma vie, ma fortune qui a diminué au lieu de s'accroître; tout enfin, excepté mon honneur; aussi s'est-on gardé, à travers tant de calomnies, de m'accuser de péculat.

Pitt et Cobourg ne payent point les royalistes de ma sorte.

TROISIEME IMPUTATION.

On me reproche d'avoir écrit à la société populaire de St.-Girons, lors de la scission des feuillans, de correspondre avec cette secte, et que les jacobins étoient des scélérats. Je défie bien mes ennemis de produire cette prétendue lettre. Voici, en attendant, de quoi les confondre.

Je ne parus aux feuillans que pour y aller chercher mes collègues du côté gauche qui revinrent avec moi aux jacobins au nombre de 47. On peut se souvenir de ce fait: il doit y en avoir quelque trace dans les procès-verbaux de la société. Je fus du nombre des députés envoyés aux feuillans, présidés alors par *Goupil de Prefeln*; on nous fit une réponse perfide et dilatoire, qui détermina les députés bien intentionnés à quitter ce repaire du modérantisme.

S'il faut une autre preuve, je joins ici une lettre récente, en date du 21 fructidor, écrite par les membres de la société et du comité révolutionnaire régénérés de St.-Girons, qui prouvera quelle est l'opinion des patriotes de cette commune sur mes principes.

QUATRIEME IMPUTATION.

On m'impute l'incarcération d'un citoyen nommé *Pagés* de St.-Girons, et d'avoir forcé le départ du *timide Darau*, son codéputé, de peur qu'ils ne parlassent ici sur mon compte.

L'ingratitude semble aller ici de pair avec la calomnie.

J'ai ignoré que Pagés fût incarcéré ; je n'ai connu ni signé son mandat d'arrêt, moins encore la cause de son arrestation.

Un citoyen, appelé *Duplain*, qui porte une perruque ronde et des lunettes, vint me prier de solliciter la mise en liberté de Pagés. Je cédai tout de suite à cette prière ; il me remit une pétition, dont je fis le rapport. La mise en liberté fut accordée le même jour.

Quant à Darau, je ne l'ai vu chez moi qu'à son arrivée. Il me trouva sur la terrasse des Thuileries la veille de son départ ; il m'offrit ses services, et prit congé de moi.

Voilà la vérité que je défie de contredire.

CINQUIEME IMPUTATION.

On parle de mes correspondances avec l'accusateur public comme d'un moyen de servir ma vengeance, et de lui désigner des victimes.

Ce reproche est une injustice vraiment atroce.

Je n'ai écrit à l'accusateur public que des lettres officielles faites au comité, et sur du papier qui en porte le timbre.

Il falloit bien lorsque ce fonctionnaire public écrivoit au comité à l'adresse du président, pour demander des pièces ou des éclaircissemens sur les accusés, traduits devant lui d'autorité du comité ; il falloit bien que le président répondit, car le comité, à qui la convention a délégué le droit de traduire les accusés, doit remplir aussi le devoir de recueillir les charges qui servent de base à l'accusation, et les transmetre au tribunal : voilà ce que j'ai fait avec l'intégrité qui m'est propre.

On cite un nommé Cazes, frappé du glaive de la loi : Voici ce que je sais là-dessus. Il se forma un noyau de Vendée entre Montaut et Pamiers, au département de l'Arriège, à l'occasion du recrutement; il se joignit à ce rassemblement contre-révolutionnaire des déserteurs et des brigands. Un grand nombre se rendi au lieu de Montaut, y insulta l'arbre de la liberté, arbora la cocarde blanche aux cris de vive Louis XVII.

Cazes, juge de paix de cette commune, toléra ces orgies scandaleuses dont il étoit l'instigateur ; il réfugioit chez lui des prêtres réfractaires qui en étoient les complices ; il hébergea les attroupés et les encourageoit de son mieux ; il avoit associé à sa conspiration les nommés Dardigna, notaire ; son neveu Voisard, aussi notaire, et Tisseire, ex-garde du corps du ci-devant Monsieur.

Le procureur-syndic du district rassembla sur le-champ trois ou quatre cents hommes et dissipa le rassemblement, on saisit quelques uns des plus mutins dans la campagne, et ils furent guillotinés à Foix.

Un autre noyau se forma sur les confins du département de Haute-Garonne ; une armée révolu-

onnaire partit de Toulouse sous les ordres du général Fregeville, qui le dissipa.

Quelques déserteurs jugés au tribunal militaire de l'armée de Perpignan déposèrent savoir, des prisonniers de Foix, que les quatre conspirateurs de Montaut étoient les organisateurs de cette nouvelle Vendée. Le comité de sûreté générale à qui les dépositions furent envoyées, ordonna la traduction des prévenus, et chargea le comité révolutionnaire d'informer sur leurs attentats.

Il résulte d'une enquête nombreuse et des pièces trouvées sous les scellés des accusés, qu'ils étoient coupables de tous ces crimes, et les jurés les en ont déclarés convaincus.

Comment ose-t-on dire que j'ai eu quelque part à leur condamnation.

Le projet du mariage de la fille de ce Cazes avec mon fils, prétendu refusé par Cazes, est une fable qu'il falloit assortir à la calomnie.

Croira-t-on, quand on connoît mes principes, que j'eusse recherché l'alliance d'un contre-révolutionnaire ; et quand cela pourroit être vrai, n'est-ce pas à son crime et non à cette circonstance impossible qu'il faut imputer sa condamnation !

DERNIÈRE IMPUTATION.

On dit enfin que je suis président des jacobins ; que je sollicite des fonds aux comités, à la trésorerie nationale, chez les banquiers de la rue Vivienne, pour sustenter ce qu'ils appellent *la maman*. Tout ceci est méprisable et ne mérite pas de réponse.

J'ai présidé une fois ces derniers jours, en l'absence de Delmas, président, et de Raisson, vice-président, à la sollicitation de la société.

Je suis étranger à l'administration des jacobins, et n'y ai jamais espéré ni place ni influence.

Il est bien ridicule de m'imputer un esprit de domination ou de parti. Mon âge, mon caractère bien connu devroient me mettre à l'abri d'un tel reproche. J'ai des moeurs simples ; je suis sans liaisons, et bien étranger aux intrigues. Je me suis dévoué à la révolution par le seul amour de la liberté et de l'égalité. Après elles, je n'aspire qu'à la paix, la solitude, la frugalité. Voilà ma profession de foi ; je dois en être cru, parce que chacun connoît ma franchise.

J'invoque ici le témoignage de mes collègues *Chaudron-Rousseau*, *Paganel*, *Fayau*, *Legris*, *Mailhe*, *Gaston*, *Lakanal* etc., qui ont été dans mon département ou dans les environs, et qui ont pû y recueillir l'opinion des patriotes et gens vertueux sur ma vie politique et privée.

VADIER.

DÉPARTEMENT DE L'ARIEGE.

Girons, le 21 fructidor, an 2me. de la république française, une et indivisible.

Le comité révolutionnaire établi à Girons, à VADIER, *représentant du peuple français.*

CITOYEN REPRÉSENTANT,

Bien persuadé que tu es vrai montagnard, l'ami du peuple, le défenseur de la liberté, la dénonciation faite contre toi, nous avoit pénétrés jusques au fond de l'ame. Quoiqu'on publiât, notre coeur nous disoit sans-cesse que tu étois innocent, et nous attendions, avec la plus vive impatience, le dénouement de cette affaire. Oui, cher représentant, nous ne pouvions voir à-travers toutes ces manœuvres, que le jeu de l'aristocratie, qui se retourne en tout sens pour tromper les représentans du peuple qui ont la confiance de la convention, et la convention elle-même; mais l'Eternel veille, et la vérité maîtrise la convention qui ne cherche qu'elle, parce qu'elle ne veut que le bien. Nous nous rejouissons avec tous les rèpublicains de ton triomphe, comme nous avons partagé ta douleur. Les prêtres, les prêtres, ces ambitieux qui ne se sont soutenus qu'à l'appui de l'erreur et du mensonge,

allument, sans perdre halaine, le feu du fanatisme et de la discorde, pour étouffer la liberté. Ami du peuple, redouble d'efforts et de courage pour opprimer la calomnie et la malveillance. Tant que tu marcheras sur la bonne voie, nous élevrons notre voix pour te défendre, terrasser la prêtraille et tous les malveillans.

Salut et fraternité,

J. Monnereau, Artaut, Estrimé, Marie, Dunglaz, Fournier, et Couret,

---

La société populaire régénérée des sans-culottes de Pamiers, affiliée à celle des Jacobins de Paris, à VADIER*, représentant du peuple.*

Pamiers, le 25 fructidor, an deux de la république française une et indivisible.

La calomnie a quelques instans versé ses poisons sur ta carrière politique : des soupçons injurieux ont plané sur ta tête ; et parce que tu veux sincèrement le règne de l'égalité et de la liberté, le modérantisme a essayé d'aiguiser ses traits contre toi et contre quelques-uns de tes collègues. Le combat s'est engagé, les vieux amis de la liberté ont triomphé, et le calomniateur a été confondu.

Un souffle léger parti de cette montagne auguste, l'effroi des conspirateurs, a suffi pour détruire en un instant ce pénible échafaudage de dénonce, qui paroît avoir tant coûté à son auteur.

Puisse ce triomphe que toi et tes collègues, devez à vos vertus civiques, tourner au profit de la liberté : puisse-t-il prouver aux malveillans que c'est envain qu'ils tenteroient de calomnier le plus fidèles vétérans de la révolution ; poursuis la carrière révolutionnaire avec la fermeté qui te caractérise, continue à démasquer les traîtres quelque soit leur dénomination, et s'il étoit possible que la liberté pût jamais être menacée, professant tes principes, nous saurions aussi préférer la mort à l'esclavage.

Salut et Fraternité.

Canton, *vice - président.* Agéma, *président.*
Castel, Marrassé, Pagés, *secretaires.*

572

DÉPARTEMENT DE L'ARRIÈGE

Tarascon, le 28 fructidor, l'an 2me. de la république française, une et indivisible.

La municipalité de la commune de Tarascon, au citoyen Vadier, *représentant du peuple français.*

C'est avec la plus vive satisfaction que nous venons d'apprendre ton triomphe sur tes ennemis, qui sont en même-tems les nôtres.

Le tyran est succombé, mais plusieurs de ses émules cachés vivent encore, et machinent toujours la perte des patriotes; peu importe aux scélérats de vaincre par la force ou par la ruse, diviser et détruire pour regner est leur principe; aussi voit-on que l'aristocratie lance ses traits de toute espèce sur de patriotes énergiques, tels que toi et tes dignes collègues. Mais toujours plus glorieux par vos victoires, l'éclat de vos vertus héroïques enflammera les patriotes; et marchant d'un pas ferme sur vos traces, nous accompagnerons le char triomphant de la révolution, que vous conduisez à son but, à l'admiration de l'univers entier.

Salut et fraternité.

SOULIERS, maire; THELHARD, agent national; VERGNIES, officier municipal; J. FOURNIER, officier municipal.

De l'imprimerie sans-culottide de G.-F. Galletti, aux Jacobins Honoré.